

## Comptes annuels 2012

Tous les montants sont en francs suisses.

### 1. Compte de résultats

#### 1.1 Revenus

	2012	2011
<b>Subventions fédérales</b>	<b>905'042'782.30</b>	<b>896'593'470.93</b>
Subventions fédérales ordinaires	768'097'243.70	745'545'544.08
Subventions fédérales liées aux projets	45'493'222.00	65'128'471.00
Subvention fédérale pour l'overhead	83'000'000.00	82'500'000.00
Subventions DDC	7'875'000.00	2'900'000.00
Subvention fédérale SwissCore	577'316.60	519'455.85
<b>Autres contributions</b>	<b>794'366.82</b>	<b>1'584'976.56</b>
Autres subsides de tiers	794'366.82	1'532'480.85
Prélèvement fonds « dons et legs à affectation indéterminée »	0.00	52'495.71
<b>Remboursements</b>	<b>18'066'153.45</b>	<b>17'970'183.41</b>
Remboursements	9'724'452.95	10'884'170.85
Subsides octroyés mais non utilisés	8'245'730.46	8'214'757.96
<b>Revenus de biens de la fondation</b>	<b>42'534.50</b>	<b>54'917.90</b>
Intérêts du capital de fondation	4'988.90	16'495.40
Loyers provenant de biens immobiliers	37'545.60	38'422.50
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>30'010'724.96</b>	<b>1'458'579.95</b>
Dissolution de provisions pour subsides spécifiques à l'encouragement	1'067'005.06	1'299'383.95
Dissolution de provisions pour engagements découlant de la convention de prestations	28'943'719.90	159'196.00
<b>Revenu extraordinaire</b>	<b>116'217.78</b>	<b>158'328.12</b>
<b>Total</b>	<b>954'072'779.81</b>	<b>917'820'456.87</b>

## 1.2 Charges

	2012	2011
<b>Encouragement de la recherche</b>	<b>781'834'002.30</b>	<b>758'935'675.28</b>
<b>Projets</b>	<b>363'799'791.70</b>	<b>360'051'964.85</b>
<b>Carrières</b>	<b>156'593'085.00</b>	<b>140'128'935.00</b>
<b>Programmes</b>	<b>183'533'113.60</b>	<b>176'127'051.39</b>
Programmes nationaux de recherche	22'521'453.57	18'179'292.64
Pôles de recherche nationaux	64'615'300.00	65'198'113.00
Autres programmes	89'435'690.00	82'951'479.00
Coopération internationale	6'960'670.03	9'798'166.79
<b>Infrastructures</b>	<b>32'591'132.00</b>	<b>29'533'249.00</b>
<b>Communication scientifique</b>	<b>5'238'399.00</b>	<b>3'910'275.00</b>
<b>Programmes de tiers</b>	<b>40'078'481.00</b>	<b>49'184'200.00</b>
<b>Overhead</b>	<b>83'000'000.00</b>	<b>82'500'000.00</b>
<b>Initiatives ERA</b>	<b>30'914.95</b>	<b>82'916.32</b>
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>6'364'934.20</b>	<b>36'876'574.05</b>
Création de provisions pour subsides spécifiques à l'encouragement	5'748'010.20	125'878.97
Création de provisions pour la participation à des programmes et des accords internationaux	616'924.00	0.00
Création de provisions pour engagements issus de la convention de prestations	0.00	36'750'695.08
<b>Expertise &amp; gouvernance scientifiques</b>	<b>8'699'256.39</b>	<b>8'138'997.78</b>
Conseil de fondation	136'957.60	86'751.95
Présidence EUROHORCs	0.00	22'253.14
Conseil de la recherche, évaluation et assurance qualité	6'782'719.32	6'587'208.93
Comités de direction et groupes d'experts	1'649'150.17	1'312'106.56
Commissions de recherche	130'429.30	130'677.20
<b>Relations publiques</b>	<b>1'691'861.95</b>	<b>1'690'655.10</b>
<b>Administration</b>	<b>28'277'453.14</b>	<b>25'888'552.49</b>
Charges de personnel	22'583'939.29	21'544'116.64
Mandats externes	197'202.40	250'615.35
SwissCore	865'927.21	779'183.78
Autres charges administratives	733'923.59	428'090.04
Charges informatiques	1'482'482.93	1'819'485.68
Charges immobilières	1'860'955.07	489'001.80
Amortissements mobiliers et immobiliers	553'022.65	578'059.20
<b>Charges extraordinaires</b>	<b>199'268.66</b>	<b>18'786.03</b>
<b>Excédent</b>	<b>43'975'088.22</b>	<b>3'688'299.82</b>
<b>Total</b>	<b>954'072'779.81</b>	<b>917'820'456.87</b>

## 2. Bilan

### 2.1 Actifs

	2012	2011
<b>Actifs circulants</b>	<b>454'145'668.24</b>	<b>398'636'609.10</b>
Liquidités	453'498'628.24	398'140'312.61
Créances diverses	66'868.40	0.00
Autres créances à court terme	55'734.80	272'385.65
Comptes de régularisation actifs	524'436.80	223'910.84
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>71'804'598.84</b>	<b>64'932'064.44</b>
Immobilisations financières		
Dons et legs à affectation indéterminée	406'504.35	400'027.00
Dons et legs à affectation déterminée	60'992'094.49	53'735'078.79
Placement du capital de fondation auprès de l'AFF	1'330'000.00	1'330'000.00
Immobilisations corporelles	9'076'000.00	9'462'000.00
<b>Total</b>	<b>525'950'267.08</b>	<b>463'568'673.54</b>

### 2.2 Passifs

	2012	2011
<b>Capitaux étrangers</b>	<b>386'711'604.00</b>	<b>375'563'633.08</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>347'415'549.45</b>	<b>307'323'858.63</b>
Engagements vis-à-vis de tiers	1'744'956.07	1'143'934.72
Engagements pour projets acceptés et bourses octroyées	335'060'381.71	298'938'543.23
Comptes de régularisation passifs	314'741.20	2'293'839.35
Régularisation des soldes de vacances et de l'horaire variable	1'550'000.00	1'500'000.00
Engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement	8'128'546.47	3'447'541.33
Engagements pour la participation à des programmes et des accords internationaux	616'924.00	0.00
<b>Dettes à long terme</b>	<b>39'296'054.55</b>	<b>68'239'774.45</b>
Provisions pour engagements découlant de la convention de prestations	39'296'054.55	68'239'774.45
<b>Dons et legs à affectation déterminée</b>	<b>60'992'094.49</b>	<b>53'735'078.79</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>78'246'568.59</b>	<b>34'269'961.67</b>
Capital de fondation	1'330'000.00	1'330'000.00
Dons et legs à affectation indéterminée	406'504.35	404'985.65
Réserves	32'534'976.02	28'846'676.20
Résultat annuel	43'975'088.22	3'688'299.82
<b>Total</b>	<b>525'950'267.08</b>	<b>463'568'673.54</b>

## **3. Annexe**

### **3.1 But de la Fondation**

Conformément à l'article 1 de ses statuts, le Fonds national suisse (FNS) encourage la recherche scientifique en Suisse dans le but de renforcer sa compétitivité et sa mise en réseau sur le plan international, ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes. Une attention particulière est vouée à l'encouragement de la relève scientifique (de plus amples informations sont disponibles sur le site [www.fns.ch](http://www.fns.ch)).

### **3.2 Principes de la présentation des comptes**

La présentation des comptes est conforme aux recommandations relatives à la présentation des comptes de la Surveillance fédérale des fondations. Les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats et de l'annexe et reflètent la situation financière effective.

### **3.3 Adaptation des comptes annuels 2011**

Au vu des changements de dénomination des catégories d'encouragement à l'article 3 des statuts, les comptes ont été renommés et réarrangés de manière adéquate. Afin de faciliter la comparaison avec l'année précédente, les chiffres 2011 ont été adaptés à la nouvelle structure.

### **3.4 Principes d'évaluation**

Les actifs et les passifs sont évalués individuellement sur la base des valeurs d'acquisition ou vénales. Les principaux postes du bilan et dérogations aux principes d'évaluation sont brièvement commentés ci-dessous ;

#### **3.4.1 Liquidités**

Avoirs en caisse, avoirs en comptes courants auprès de Postfinance et auprès du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER). Ces avoirs sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

#### **3.4.2 Diverses créances**

Les créances diverses sont prises en compte à leur valeur nominale ; elles englobent notamment les contributions pour des projets ou des bourses facturées à des tiers, les prestations du Secrétariat imputées à des tiers, des avances, de même que des impôts anticipés récupérables.

#### **3.4.3 Comptes de régularisation actifs**

Paiements anticipés pour des prestations qui ne seront fournies qu'au cours du nouvel exercice.

#### **3.4.4 Immobilisations financières**

Outre le capital de fondation placé sur un compte portant intérêt auprès de l'Administration fédérale des finances, les immobilisations financières comprennent les éléments patrimoniaux provenant de dons et de legs. Les liquidités sont inscrites au bilan à leur valeur nominale et les titres à leur cours actuel. Les fluctuations de valeur sont comptabilisées sans effet sur le résultat via les comptes Dons et legs à affectation déterminée ou à affectation indéterminée. Les avoirs sont placés en conformité aux directives en matière de placement.

### 3.4.5 Actifs mobiliers et immobiliers

En ce qui concerne les actifs mobiliers, la limite d'activation est de 25'000 francs par objet. L'amortissement se fait de manière linéaire à partir de la valeur d'acquisition sur toute la durée d'utilisation. Quant aux bureaux et terrains utilisés à des fins d'exploitation, ils sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements. L'amortissement est effectué sur une durée d'utilisation de 30 ans.

### 3.4.6 Engagements vis-à-vis de tiers

Il s'agit de prestations fournies et facturées par des tiers, mais qui ne sont exigibles qu'au cours du nouvel exercice. Elles sont prises en compte à leur valeur nominale.

### 3.4.7 Engagements pour projets acceptés et bourses octroyées

Subsides pour des projets, des bourses, des programmes, etc. qui sont prêts à être versés. Ils sont pris en compte à leur valeur nominale.

En ce qui concerne les types d'encouragement indiqués ci-dessous, les subsides qui s'étendent sur plusieurs années civiles sont répartis par tranches et comptabilisés directement sur les exercices respectifs :

- encouragement de projets de la recherche libre et orientée
- professeurs boursiers FNS et EURYI-Awards
- Ambizione
- subsides pour des projets et cotisations de membres dans le cadre de la coopération internationale

Autrement dit, les tranches dont le paiement interviendra au cours des prochains exercices sont uniquement mentionnées dans l'annexe (cf. point 3.6).

### 3.4.8 Comptes de régularisation passifs

Prestations fournies par des tiers mais non encore payées ou non encore facturées. Elles sont évaluées sur la base des commandes et des offres.

### 3.4.9 Régularisation des soldes de vacances et de l'horaire variable

Provisions pour soldes de vacances et de l'horaire variable des collaboratrices et des collaborateurs du Secrétariat du FNS. Ils sont évalués sur la base du barème salarial moyen et incluent l'ensemble des cotisations sociales.

### 3.4.10 Engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement

Fonds à affectation déterminée, que des tiers, par exemple la Direction du développement et de la coopération (DDC), et le FNS mettent à disposition pour certains programmes et qui n'ont pas encore été totalement utilisés dans le cadre de leur affectation.

### 3.4.11 Engagements pour la participation à des programmes et des accords internationaux

Il s'agit de projets de recherche internationaux auxquels participe le FNS à condition que des acteurs étrangers mettent également des moyens à disposition. Tant que ces moyens n'ont pas été définitivement accordés, le FNS n'octroie pas d'autorisation pour le projet. La tranche que le FNS doit financer peut toutefois être repoussée lorsque l'on peut prévoir de manière fiable qu'une association internationale de recherche sera conclue.

### 3.4.12 Provisions pour engagements découlant de la convention de prestations avec la Confédération

Des provisions peuvent être constituées en cas de non-réalisation d'objectifs fixés dans la convention de prestations avec la Confédération et mesurables au moyen de valeurs comptables. Les subsides fédéraux qui doivent être utilisés pour des mesures précises conservent ainsi leur affectation.

### 3.4.13 Dons et legs à affectation déterminée

Dons et legs à affectation déterminée qui n'ont pas encore été entièrement utilisés en tant que subsides d'encouragement. Ils sont évalués à leur valeur nominale, le cas échéant à leur valeur actuelle, et incluent le crédit d'impôts anticipés.

### 3.4.14 Capital de fondation

Selon l'article 4, alinéa 2 des statuts, le capital de fondation est constitué par les fonds attribués par les fondateurs et la contribution de la Confédération.

### 3.4.15 Dons et legs à affectation indéterminée

Il s'agit de valeurs patrimoniales ayant été cédées au FNS sans affectation et non encore utilisées. Ces valeurs sont placées auprès de l'Administration fédérale des finances.

## 3.5 Commentaires sur le bilan

### 3.5.1 Diverses créances

Au 31.12.2012, il n'existait aucune créance exigible depuis plus de douze mois. En conséquence, il n'a été procédé à aucune correction de valeur.

### 3.5.2 Immobilisations financières

A la date de clôture de l'exercice, les immobilisations financières affichaient le solde suivant :

Dons et legs	31.12.2011	Pour cent	31.12.2012	Pour cent
Liquidités, dépôts à terme et créances	11'390'594.44	21%	21'138'208.84	34%
Obligations et fonds en obligations	20'530'715.00	38%	16'406'766.00	27%
Actions et fonds en actions	15'117'764.00	28%	16'976'403.00	28%
Autres placements	7'100'991.00	13%	6'877'221.00	11%
<b>Total</b>	<b>54'140'064.44</b>	<b>100%</b>	<b>61'398'598.84</b>	<b>100%</b>

Au 31.12.2012, afin de couvrir une partie du risque de change sur les devises étrangères, des contrats de devises à terme étaient conclus pour un montant de 4'565'492 francs.

### 3.5.3 Engagements pour soldes de vacances et de l'horaire variable

Les charges de personnel comprennent un accroissement des soldes de vacances et de l'horaire variable pour un montant de 50 000 francs, ces soldes passant, au total, de 1'500'000 francs au 31.12.2011 à Fr. 1'550'000 francs au 31.12.2012.

### 3.5.4 Engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement

Il s'agit de fonds non encore engagés au titre de subsides d'encouragement de la recherche, mais réservés en faveur de certains programmes ou initiatives. Ces fonds proviennent, au moins en partie, de tiers et doivent, en principe, leur être remboursés s'ils ne sont pas utilisés selon leur affectation dès lors que les activités ont pris fin.

	Solde au 31.12.2011	Subsides de tiers		Subside FNS	Remboursements	Dépenses <sup>1</sup>	Solde au 31.12.2012
SCOPES	2'328'737.86	DDC	1'975'000.00	0.00	80'609.93	2'131'755.00	2'252'592.79
Programmes de coopération avec la Bulgarie et la Roumanie	90'000.00	DDC	5'500'000.00	0.00	0.00	4'948'481.00	641'519.00
Partenariats de recherche avec des pays en développement <sup>2</sup>	980'869.99	DDC	0.00	875'381.71	8'290.30	1'864'542.00	0.00
r4d <sup>3</sup>	0.00	DEZA	400'000.00	2'200'000.00	0.00	481'410.05	2'118'589.95
Initiatives ERA	47'933.48	Divers	98'826.20	0.00	0.00	30'914.95	115'844.73
Swiss bilateral programme	0.00	SER	0.00	3'000'000.00	0.00	0.00	3'000'000.00
<b>Solde au 31.12.2012</b>							<b>8'128'546.47</b>

<sup>1</sup> Encouragement de la recherche, avec part administrative.

<sup>2</sup> Le subside FNS pour 2012 s'élève à 782'833.50 francs, conformément au contrat avec la DDC ; les charges de l'exercice annuel dépassent les moyens à disposition de 92'548.21 francs, raison pour laquelle la prestation effective du FNS est plus élevée. Le dépassement de charges du côté du FNS sera vraisemblablement à nouveau compensé par un paiement encore ouvert de la DDC qui pourra être réglé après le dépôt du rapport final du programme et par les versements attendus provenant des projets terminés.

<sup>3</sup> Swiss Programme for Research on Global Issues for Development.

### 3.5.5 Engagements pour la participation à des programmes et des accords internationaux

Tranches de subside pour des requêtes qui sont soutenues dans le cadre d'accords internationaux et pour lesquels le FNS est parvenu à une décision de financement positive lors de l'année écoulée. Les subsides n'ont cependant pas encore pu faire l'objet de décisions, étant donné que les partenaires étrangers n'ont pas encore donné leur accord.

	Etat au 31.12.2011	Requêtes en cours	Etat au 31.12.2012
Projets de recherche internationaux en suspens évalués positivement	0.00	616'924.00	616'924.00

### 3.5.6 Provisions pour engagements découlant de la convention de prestations avec la Confédération

Il s'agit de provisions destinées à financer la poursuite d'activités liées à des objectifs financièrement mesurables, fixés dans la convention de prestations, mais non atteints ou partiellement atteints à ce stade.

	Solde au 31.12.2011	Objectif de prestation 2012	Valeur actuelle <sup>1</sup> 2012	Solde au 31.12.2012
Programme doctoral ProDoc <sup>2</sup>	29'304'395.00	4'200'000.00	20'292'185.51	13'212'209.49
Programmes nationaux de recherche	20'965'142.28	23'000'000.00	23'717'619.71	20'247'522.57
Pôles de recherche nationaux	17'865'961.17	55'000'000.00	67'029'638.68	5'836'322.49
EDCTP	104'276.00	0.00	163'713.00	0.00
<b>Solde au 31.12.2012</b>				<b>39'296'054.55</b>

<sup>1</sup> Charges après déduction des produits issus de fonds de tiers, de remboursements et de subsides non sollicités.

<sup>2</sup> Selon la convention de prestation, les fonds budgétés, mais non utilisés, pour ProDoc durant la période 2008-2011 seront transférés sur les années suivantes sous forme de provisions. Cette mesure garantit ainsi une clôture convenable du programme.

### 3.5.7 Comptes du fonds

<b>Dons et legs à affectation déterminée</b>		<b>2012</b>
Solde au 31.12.2011		53'735'078.79
Produits des intérêts et des dividendes		742'324.73
Gains de change		2'904'315.69
Donations		3'717'703.55
Prélèvements sur le fonds destiné à des projets de recherche		0.00
Frais administratifs		107'328.27
<b>Solde au 31.12.2012</b>		<b>60'992'094.49</b>

<b>Dons et legs à affectation indéterminée</b>		<b>2012</b>
Solde au 31.12.2011		404'985.65
Produits des intérêts		1'518
Donations		0.00
Prélèvements sur le fonds		0.00
<b>Solde au 31.12.2012</b>		<b>406'504.35</b>

### 3.6 Commentaires sur le compte de résultats

En raison des modifications terminologiques en lien avec la planification de la période de subventionnement 2012-2016, de la création d'une catégorie spécifique pour les infrastructures et de la réaffectation des subsides pour la coopération internationale, les études de cohorte, les unités d'essais cliniques et Sinergia au profit des programmes, les chiffres de l'année précédente concernant les projets et les carrières ont été adaptés. Cela facilite la comparaison avec les comptes annuels 2012.

#### 3.6.1 Subsides fédéraux liés à des projets

Le FNS a reçu les aides fédérales liées aux projets suivants :

	<b>Projet, programme, instrument</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Secrétariat d'Etat pour l'éducation et la recherche SER	CH-Intex	5'542'407	5'493'222
Conférence universitaire suisse et Conseil des EPF	ProDoc	10'055'244	4'200'000
Conférence universitaire suisse et Conseil des EPF	SystemsX.ch	30'523'800	20'700'000
Conférence universitaire suisse et Conseil des EPF	nano-tera.ch	18'937'020	15'000'000
Académies suisses des sciences	Magazine de la recherche Horizons	0	90'000
Commission pour la technologie et l'innovation	Media Training pour scientifiques	0	10'000
EPFZ, EPFL	Programme de coopération	70'000	0
<b>Total</b>		<b>65'128'471</b>	<b>45'493'222</b>

#### 3.6.2 Subventions DDC

La Direction du développement et de la coopération (DDC) a alloué au FNS les subventions suivantes pour la réalisation de programmes spéciaux :

	<b>2011</b>	<b>2012</b>
SCOPES	2'000'000	1'975'000
Swiss Programme for Research on Global Issues for Development / r4d	0	400'000
Partenariats de recherche avec les pays en développement	450'000	0
Programmes de coopération avec la Bulgarie et la Roumanie	450'000	5'500'000
<b>Total</b>	<b>2'900'000</b>	<b>7'875'000</b>

### 3.6.3 Charges pour d'autres programmes

Les charges pour les autres programmes incluent les postes suivants :

	2011	2012
études de cohorte, unités d'essais cliniques et programmes spéciaux médecine universitaire	11'912'116	20'002'372
Sinergia	48'972'735	48'221'772
Programme doctoral ProDoc	22'066'628	21'211'546
<b>Total</b>	<b>82'951'479</b>	<b>89'435'690</b>

### 3.6.4 Modification des engagements pour subsides spécifiques à l'encouragement

Les comptes de régularisation actifs et passifs pour les subsides spécifiques à l'encouragement se présentent comme suit :

<b>Avec influence sur le rendement</b>	2011	2012
SCOPES	1'044'746.95	76'145.07
Bulgarian-Swiss Research Programme	0.00	9'990.00
Partenariats de recherche avec les pays en développement	254'637.00	980'869.99
<b>Total</b>	<b>1'299'383.95</b>	<b>1'067'005.06</b>

<b>Avec influence sur les charges</b>	2011	2012
Romanian-Swiss Research Programme	40'000.00	561'509.00
Bulgarian-Swiss Research Programme	50'000.00	0.00
Swiss Programme for Research on Global Issues for Development / r4d	0.00	2'118'589.95
Initiatives ERA	35'878.97	67'911.25
Swiss Bilateral Programme	0.00	3'000'000.00
<b>Total</b>	<b>125'878.97</b>	<b>5'748'010.20</b>

### 3.6.5 Modification des engagements pour la participation à des programmes et des accords internationaux

Les comptes de régularisation passifs pour la participation à des programmes et des accords internationaux se présentent comme suit :

<b>Avec influence sur les charges</b>	2011	2012
Projets de recherche internationaux en suspens évalués positivement	0.00	616'924.00

### 3.6.6 Modification des provisions pour engagements découlant de la convention de prestations

Les comptes de régularisation actifs et passifs en lien avec les provisions pour engagements découlant de la convention de prestations avec la Confédération se présentent comme suit :

<b>Avec influence sur le rendement</b>	2011	2012
Programme doctoral ProDoc	0.00	16'092'185.51
Programmes nationaux de recherche	0.00	717'619.71
Pôles de recherche nationaux	0.00	12'029'638.68
Europ. & Developing Countries Clinical Trials Partnership	159'196.00	104'276.00
<b>Total</b>	<b>159'196.00</b>	<b>28'943'719.90</b>

<b>Avec influence sur les charges</b>	2011	2012
Programme doctoral ProDoc	25'065'532.00	0.00
Programmes nationaux de recherche	1'263'699.91	0.00
Pôles de recherche nationaux	10'421'463.17	0.00
<b>Total</b>	<b>36'750'695.08</b>	<b>0.00</b>

### 3.6.7 Montant des honoraires versés au Conseil de fondation

Conformément au règlement relatif à l'indemnisation des organes du FNS, notamment le Conseil de fondation, le Comité du Conseil de fondation, le Conseil national de la recherche et les commissions de recherche, les indemnités fixes et les indemnités journalières suivantes ont été versées aux membres du Conseil de fondation :

Indemnisation des membres du Conseil de fondation	2011	2012
Indemnités fixes	30'000.00	28'333.35
Indemnités journalières	37'750.00	73'500.00
<b>Total</b>	<b>67'750.00</b>	<b>101'833.35</b>

### 3.7 Subsidés octroyés pour les exercices futurs

En ce qui concerne les types d'encouragement indiqués ci-dessous, le FNS comptabilise les subsides alloués sur plusieurs années sous la forme de tranches, dont seule la première est imputée à l'année comptable en cours. Les tranches accordées pour les années suivantes ne sont comptabilisées que sur l'exercice correspondant. En date du 31.12.2012, les engagements suivants ne figuraient pas dans le bilan et devront être remplis dans les années à venir :

	2013	2014	2015	2016	Total
Encouragement libre de projets	208'974'926	90'946'677	0	0	299'921'603
Encouragement de personnes <sup>1</sup>	65'401'098	35'808'076	13'259'384	0	114'468'558
Programmes	89'578'280	30'566'048	790'576	416'725	121'351'629
Infrastructures	1'469'800	217'739	0	0	1'687'539
Programmes de tiers	4'481'646	3'436'009	0	0	7'917'655
<b>Total</b>	<b>369'905'750</b>	<b>160'974'549</b>	<b>14'049'960</b>	<b>416'725</b>	<b>545'346'984</b>
Subsidés internationaux en €	297'000	174'000	5'000	0	476'000

<sup>1</sup> Le montant figurant en 2013 comprend aussi les tranches du programme doctoral ProDoc de 7 952 049 francs, montant compris dans le bilan au 31.12.2012 comme une part des engagements destinés à des subsides spécifiques à l'encouragement, conformément au chiffre 3.5.6.

### 3.8 Valeur d'assurance-incendie des actifs mobiliers et immobiliers

	2011	2012
Mobilier et matériel informatique	4'544'304	4'650'000
Immeubles	25'716'814	24'873'716

### 3.9 Engagements auprès d'institutions de prévoyance professionnelle

	2011	2012
Caisse de pensions PKG	1'629.65	3'330.90
Publica	503.40	423.75
CPJ/Comedia	188.30	970.80
<b>Total</b>	<b>2'321.35</b>	<b>4'725.45</b>

### 3.10 Prestations gratuites en faveur du FNS

Pour expertiser les requêtes déposées, le FNS recherche des expertes et experts de façon ciblée, en Suisse et à l'étranger. La plupart de ces expertises sont effectuées gratuitement.

### **3.11 Transactions avec des personnes et organisations liées**

En 2012, des subsides d'encouragement d'un montant total de 22,7 millions de francs ont été alloués aux membres du Conseil national de la recherche et des commissions spécialisées, ce qui représente 3,8% des subsides octroyés (2011: 19,9 millions de francs, soit 3,8%). La limite supérieure fixée par le Comité du Conseil de fondation selon l'art. 16, al. 2, lettre k des statuts est respectée.

### **3.12 Informations sur la mise en œuvre d'une évaluation des risques**

En 2012, le FNS a fait une évaluation approfondie des risques encourus, qui a été approuvée par le Comité du Conseil de fondation. Selon cette évaluation et au vu des mesures visant la surveillance et la réduction des risques, aucun risque n'a été identifié, durant l'exercice écoulé, de nature à porter préjudice de manière durable ou substantielle à la situation financière du Fonds national suisse. Selon l'évaluation, aucun risque caractéristique, dans un avenir proche, n'exige un réajustement des valeurs comptables de la fortune et des dettes.

### **3.13 Événements postérieurs à la date du bilan**

A notre connaissance, il ne s'est produit aucun événement majeur postérieur à la date du bilan qui pourrait influencer les comptes annuels.

## 4. Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne

En notre qualité d'organe de révision et en collaboration avec BDO SA, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds national suisse de la recherche scientifique, comprenant le bilan, le compte de résultat et de l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas de fautes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'évaluation en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des fautes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR), et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a, al. 1, ch. 3 du CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 6 mars 2013

Contrôle fédéral des finances

sig. Eric-Serge Jeannet  
Expert-réviseur agréé

sig. Martin Köhli  
Expert-réviseur agréé

Le Conseil de fondation du FNS a approuvé les comptes annuels lors de sa séance du 22 mars 2013.